

Doc. 11348
4 juillet 2007

Urgence à faire face aux crimes dits « d'honneur »

Proposition de résolution
présentée par M. Austin et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Au Royaume-Uni, une jeune femme de vingt ans vient d'être tuée par son père et son oncle au « motif » qu'elle était amoureuse d'un homme que sa famille n'avait pas choisi. Les plaintes préalables de la jeune fille auprès de la police n'avaient pas été jugées sérieuses.
2. Cette affaire est loin d'être un cas isolé. D'après une avocate des droits de l'homme, ces crimes dits « d'honneur », qu'ils conduisent ou non à la mort, deviennent plus fréquents non seulement au Royaume-Uni, mais aussi dans d'autres pays européens.
3. Quatre ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée s'est penchée sur le sujet dans sa Résolution 1327 (2003) sur « les prétendus « crimes d'honneur » ». Pourtant, cette violation flagrante des droits fondamentaux des femmes perdure, voire augmente, partout dans le monde.
4. Bien souvent encore, le silence entoure les violences et les meurtres subis par les victimes : les victimes de crimes dits « d'honneur » ne sont pas déclarées ; des meurtres sont maquillés en suicides et les familles gardent le secret ; d'autres femmes sont contraintes ou conduites à se suicider.
5. Il est temps que les Etats prennent des mesures pertinentes et rapides contre cette pratique de l'horreur.
6. En cette année de lutte contre les violences faites aux femmes, l'Assemblée insiste sur l'urgence pour les Etats membres du Conseil de l'Europe de communiquer sur le problème et de prendre des mesures efficaces. Il est urgent qu'ils sensibilisent l'opinion publique au fait que l'honneur est de respecter la liberté et les choix de la jeune fille et que rien ne saurait justifier de tels crimes. Il est urgent que la police soit sensibilisée et formée pour intervenir de façon adéquate dans ce type de situation, en évaluant les risques et en protégeant les victimes. Il est urgent que les criminels soient punis de façon exemplaire.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

AUSTIN John, Royaume-Uni, SOC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BRANGER Jean-Guy, France, PPE/DC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
DUPRAZ John, Suisse, ADLE
LLOYD Tony, Royaume-Uni, SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
PLATVOET Leo, Pays-Bas, GUE
RUSSELL-JOHNSTON, Royaume-Uni, ADLE
VERMOT-MANGOLD Ruth-Gaby, Suisse, SOC

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe